

La tradition est d'ailleurs d'accord avec ces faits quand elle conte comment les reliques corporelles (*carîra*) du Buddha furent, aussitôt après sa crémation, partagées et déposées sous des *tumuli* de ce genre : nous verrons plus loin cette cérémonie dûment représentée sur nos bas-reliefs (fig. 296-300). Le même honneur passait pour avoir été décerné après lui à tous ses grands disciples et nous

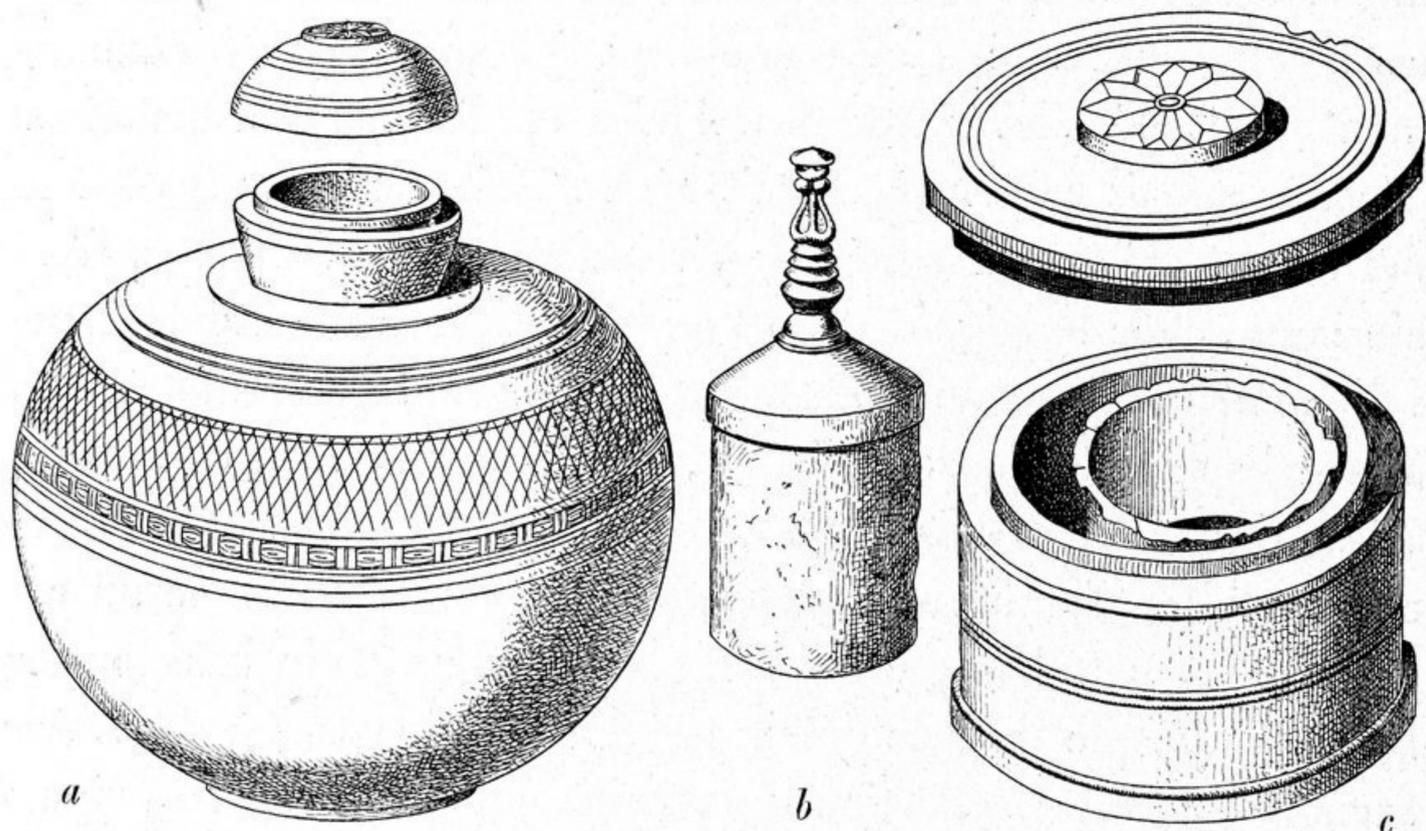


FIG. 6. — SPÉCIMENS DE RELIQUAIRES.

- a. Urne en stéatite provenant d'un stûpa de Dêh Bîmarân (Jellalabâd).
 b. Cassette en argent provenant d'un stûpa de Hidda.
 c. Cassette en stéatite contenant une boîte d'argent, provenant d'un stûpa de Kotpour.

British Museum. — D'après l'*Ariana antiqua*, pl. II et III.

savons de source certaine que l'usage s'était transmis dans l'église bouddhique d'élever des *stûpa* sur les cendres des grands docteurs. Un moine ordinaire pouvait bien avoir aussi son tertre; mais, nous dit Yi-tsing, « il y a une différence entre le *stûpa* d'un homme ordinaire et celui d'un personnage de distinction, ainsi qu'il a été minutieusement prévu dans les textes du Vinaya ». Cette différence va

1882; W. C. PEPPÉ, *The Piprahvâ Stûpa*, in *J. R. A. S.*, 1899 (reliques attribuées par l'inscription au « Bienheureux » : cf. BÜHLER, *ibid.*, avril 1898; BARTH, *Comptes*

GANDHÂRA.

rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 11 mars et 15 avril 1898; RHYS DAVIDS, *Açoka and the Buddha relics*, in *J. R. A. S.*, 1901, etc.).